



# Hauts-de-Seine



LPHEF

Illustration. Les entreprises en difficulté peuvent faire appel gratuitement au CIP 92, où elles recevront tous les conseils utiles pour éviter une faillite.

## Entrepreneurs en difficulté, faites confiance aux experts, c'est gratuit

Le département dispose désormais d'un centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises. Objectif : tout faire pour éviter les faillites.

PAR ADELINE DABOVAL

**D**es retards de paiement, la perte d'un client important, une baisse du chiffre d'affaires et la machine s'affole. De dettes en pertes de commandes, l'entreprise s'effondre et finit par déposer le bilan. Pour agir avant qu'il ne soit trop tard et aider les chefs d'entreprise dans la tourmente, il existe désormais le CIP 92, le centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises. Un dispositif inauguré hier soir à la préfecture de Nanterre en présence des très nombreux partenaires : chambres consulaires, ordres des avocats, des experts-comptables, juges.

« Le principe, c'est d'intervenir tôt, explique William Nahum, président du CIP national et créateur du premier CIP. Il en existe aujourd'hui 65 en France. Chacun compte trois à dix bénévoles. Mais notre problème, c'est moins de trouver des volontaires que de nous faire connaître et convaincre les chefs d'entreprise de ve-

nir. » Dans les Hauts-de-Seine, malgré sa position de deuxième département économique de France (après Paris), 246 faillites ont été enregistrées au premier trimestre. Une tendance conforme à celle de l'an dernier, où 996 procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation) ont été initiées devant le tribunal de commerce de Nanterre. « Nous voulons augmenter la capacité des entreprises à affronter le vent du large », souligne le secrétaire général de la préfecture Vincent Berton.

### DES ENTRETIENS ANONYMES

Lancé depuis avril, le CIP 92 a accueilli lors de ses « entretiens du jeudi » 18 entrepreneurs au cours de neuf sessions. « Ce qui m'a frappé, témoigne Francis Boucly, juge honoraire et président du CIP 92, c'est que la conjonction d'expérience des trois intervenants est particulièrement productive et que tout ça est gratuit. Une telle expertise, accessible facilement, cela en fait un instrument exceptionnel. »

Anonymes et gratuits, les rendez-

vous sont menés par un expert-comptable commissaire aux comptes, un avocat et un juge consulaire honoraire. Si besoin, grâce à des partenariats, le chef d'entreprise peut également être orienté gratuitement vers un psychologue ou un expert-bénévole sénior des associations Egee et Ecti.

Quels sont les résultats des CIP ?  
« Nous avons reçu des centaines

d'entreprises de 0 à 150 salariés, témoigne Maurice Malaizé, du CIP des Yvelines. On en adresse entre un tiers et un quart au tribunal de commerce. Mais on ne sait pas ce qu'elles sont devenues car on ne fait aucun dossier. Il n'est même pas nécessaire de donner le nom de son entreprise. » La confidentialité, jusqu'au bout.

[@LeParisien\\_92](#)